



DECISION MUNICIPALE

N°2019/109

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

**SIGNATURE D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE PORTANT SUR DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DES BUREAUX DE LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE
L'URBANISME**

Lot n°06 : VRD - Espaces verts

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R2113-1 et R2123-1-1° ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, donnant délégation au Maire, dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par les délibérations n° 2016/01-01 du 25 janvier 2016 et n° 2017/04-02 du 13 avril 2017 ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié au bulletin officiel des annonces des marchés publics le 09/04/2019, lançant la mise en concurrence des entreprises selon la procédure de l'article R2123-1-1° du Code de la Commande Publique.

CONSIDÉRANT, la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour :

MAPA N°2019/004 DST – Travaux de construction des bureaux de la direction des services techniques et de l'urbanisme – lot 06 VRD – espaces verts ;

CONSIDÉRANT, que le présent marché débutera à compter de sa notification ;

CONSIDÉRANT, la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle du marché à prix global et forfaitaire ;

CONSIDÉRANT, le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le marché à la société JEAN LEFEBVRE ILE-DE-FRANCE sise 54 Boulevard Robert Schuman - BP 94 - 93891 LIVRY-GARGAN, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres ;

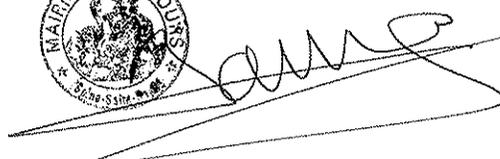
CONSIDÉRANT, la proposition établie par la société JEAN LEFEBVRE ILE DE FRANCE pour un montant global et forfaitaire de 204 602,33 € HT, soit 245 522,80 € TTC.

DÉCIDE

- ARTICLE 1 :** De confier à la société JEAN LEFEBVRE ILE-DE-FRANCE sise 54 Boulevard Robert Schuman - BP 94 - 93891 LIVRY-GARGAN, l'exécution du lot O6 : VRD – Espaces verts, compris dans le marché relatif aux travaux de construction des bureaux de la direction des services techniques et de l'urbanisme.
- ARTICLE 2 :** D'accepter la proposition financière de la société JEAN LEFEBVRE ILE-DE-FRANCE pour un montant total forfaitaire de 204 602,33 € HT, soit 245 522,80 € TTC.
- ARTICLE 3 :** De conclure le marché à compter de sa notification. Le délai global d'exécution du marché public est de quatorze (14) mois à compter de la date fixée par l'ordre de service précisant la date de démarrage des travaux.
- ARTICLE 4 :** Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.
- ARTICLE 5 :** Le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- ARTICLE 6 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, le tout rendu exécutoire conformément à l'article L 2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, communiquée à la Trésorerie de Livry-Gargan et notifiée à l'intéressé.
- ARTICLE 7 :** La présente décision fera l'objet d'une communication au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Vaujours, le 2 octobre 2019.

Le Maire,



Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris – Grand Est

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20191014-2019-109-AR
Date de télétransmission : 14/10/2019
Date de réception préfecture : 14/10/2019